

Nos industries évoluent : productions, consommations, marchés publics, industries du luxe et environnement



Depuis plusieurs années, nos filières professionnelles du textile, de l'habillement, du cuir, de la maroquinerie, des blanchisseries, s'adaptent, évoluent et se transforment au gré des enjeux stratégiques, économiques, sociaux et géopolitiques à travers le monde pour maximiser les profits de ceux qui les contrôlent.

Lors de notre dernier congrès, nous évoquions le fait que nos industries entraînent « dans une phase apparente de stabilité avec une tendance à la relocalisation de nos usines et de nos emplois ».

La crise sanitaire de la COVID-19 que nous subissons depuis mars 2020 a fortement modifié le regard sur la localisation des lieux de production. Il est vrai que l'incapacité de produire en nombre des masques, des blouses pour le personnel hospitalier ainsi que pour l'ensemble de la population française, au plus fort de la crise a changé la donne.

En plus des nombreuses aides fiscales et sociales déjà existantes, les centaines de milliards d'euros d'aides publiques, Prêt Garanti de l'Etat (PGE), chômage partiel, plan de soutien, puis plan de relance, etc. engouffrés pour venir en perfusion aux entreprises et au système productif, des mois durant, ont modifié l'appréciation de la population sur la localisation des chaînes de valeurs, des usines de production ainsi que de l'indépendance de notre pays et de l'Europe.

A ce ressenti très fort, s'est ajouté, le choix et la nécessité d'asseoir des industries décarbonées, et respectant mieux les enjeux climatiques. Ce double enjeu d'une production plus locale et plus écologique de nos usines va modifier, par la force des choses, la stratégie des employeurs et pour l'exécutif, la conditionnalité des aides publiques, des marchés publics, de la traçabilité de nos productions françaises, ou européennes, ou encore celle de mieux protéger le périmètre géographique de nos lieux de production.

Trop peu d'entreprises, comme celle de Jeans 1083 ou le Slip Français, ont fait ce choix de la production uniquement française. D'autres comme Hermès produisent quasiment tout sur le territoire. Si ces quelques entreprises ont fait ce choix stratégique « du produire en France », force est de constater que ce sont de trop rares exemples. C'est la même chose pour l'Etat français qui continue à attribuer le gros des marchés publics vers l'Asie ou ailleurs où le coût du travail est moins cher et les conditions de travail déplorables. En effet, la très large majorité de nos entreprises du textile, de l'habillement et de la chaussure ont uniquement gardé leurs sièges sociaux, quelques ateliers de petites séries, de niches, des ateliers de recherche ou développement, ou encore des ateliers de contrôle et de logistique, etc. **Sans parler des problématiques spécifiques des salariés de la sous-traitance, où les profits viennent exclusivement du moins disant social.**

Bref, tous se sont projetés après l'accord multifibres signé le 1^{er} janvier 1995 avec comme conséquence principale la dispari-



tion définitive en 2005 des quotas qui encadreraient le commerce mondial des produits de textile, d'habillement et de la chaussure.

Un big-bang et une restructuration majeure de nos secteurs qui avait amené une déferlante de produits provenant de l'autre bout de la planète, des délocalisations en cascade de nos industries, des contrefaçons et du dumping social sur nos emplois en France et des salariés surexploités.

C'est bien sur cette stratégie hasardeuse, d'un libéralisme débridé et sauvage que se sont restructurés nos secteurs.

La nouvelle période qui s'ouvre avec ses nouveaux enjeux va réorienter nos branches professionnelles avec de nombreuses inconnues. Quelle place sera faite dans les entreprises de demain à l'emploi, à la robotique, à l'intelligence artificielle, à la décarbonisation, à l'investissement pour produire moins mais mieux en respectant l'environnement, à la formation ou encore au social ?

Des revendications que notre Fédération THCB CGT portait seule hier, deviennent crédibles aujourd'hui. L'encadrement des marchés publics avec un cahier des charges exigeant des normes sociales, environnementales et locales est par exemple une revendication forte qui s'inscrit petit à petit dans la société française. D'ailleurs d'autres, comme la traçabilité des productions, associée à un label public « Made in France » mérite maintenant des précisions de notre congrès pour sortir des ambiguïtés et du grand n'importe quoi que nombre d'employeurs voudraient nous imposer, pour rendre leurs modèles économiques, viables. Une seule opération, comme l'emballage des vêtements, des chaussures, ou de la logistique et du contrôle, ne doit plus suffire à elle seule pour estampiller comme aujourd'hui un logo « Made in France ».

Notre congrès doit être exigeant sur ce sujet. **La part de production en France, comme celle de l'assemblage constituant un produit fini, doit être strictement encadrée par l'Etat, avec une proportion de production filature, teinture, tissage et confection importante sur notre territoire pour recevoir ce label public du « Made in France ».** C'est la même chose sur la traçabilité des productions. L'Europe, comme la France, doivent s'engager sur les étiquettes et par des contrôles publics pour plus de transparence et de fiabilité sur l'affichage environnemental pour les choix des consommateurs.

De même, notre 12^{ème} congrès THCB revendique clairement que nos secteurs s'engagent sur les enjeux de l'environnement. Néanmoins, la Fédération THCB CGT considère obligatoire d'introduire une taxe européenne bas carbone, de transport ou douanière sur toutes les productions venant des quatre coins du monde pour permettre à nos entreprises d'être compétitives. Il n'est plus possible que nos productions soient situées dans des régions du monde où les normes environnementales et les normes de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) sont bafouées au profit de toujours plus de rentabilité financière.

Notre Fédération THCB exige de mieux encadrer (critères et conditionnalités) les milliards d'euros d'aides publiques (exonérations Fillon, CICE, CIR, Plan de relance...), consentis à nos entreprises. La naïveté et l'aveuglement du ruissellement des politiques publiques vers les entreprises doivent se transformer dorénavant en contrats d'engagements réciproques, comprenant des évaluations et des contrôles par les pouvoirs publics.

Oui, lorsque nous versons des millions d'euros d'aides publiques à une entreprise, celle-ci doit s'engager en contrepartie sur de l'investissement productif, de l'emploi en CDI, de la formation, de meilleures conditions de travail, de meilleurs salaires, etc. Le CSE devrait voir ses prérogatives renforcées en ayant une information - consultation éclairée et obligatoire sur le fléchage des aides publiques octroyées à l'entreprise ainsi que la possibilité d'un droit de surseoir et d'alerte, si les termes du contrat engagé ne sont pas respectés.

C'est la même chose quand le législateur décide d'asseoir un nouveau cadre d'exonération fiscale et sociale dans l'un de nos secteurs professionnels. Un accord de branche devrait conditionner et quantifier obligatoirement des contreparties, sur l'emploi et l'investissement productif sur les territoires avant d'appliquer l'engagement des aides publiques. Dans tous les cas, les entreprises ne doivent plus pouvoir se faire aider publiquement si l'entreprise licencie, restructure ou délocalise. De même, les CSE devraient pouvoir garantir une durée incompressible de maintien des emplois dans l'accord.

Ce changement de paradigme sur le versement et le contrôle d'aides publiques aurait, pour l'exécutif l'avantage de continuer à aider les entreprises mais avec la certitude que l'argent public investi dans l'entreprise garantisse réellement un ruissèlement pour le rayonnement de nos territoires, de nos entreprises et de nos salariés.

Si l'on regarde nos entreprises textiles naturels, artificiels, synthétiques, plastiques, comme Barbier, Granger, Guerin Plastiques, Domo, Coveris, Toray etc., l'argent public doit principalement servir ces entreprises dans nos territoires à la transformation environnementale en s'orientant vers des process industriels mixtes entre du polyamide, du plastique pétrolier, du régénéré, du recyclé et du biodégradable.

Cette nouvelle approche, de l'utilisation de l'argent public, est d'autant plus nécessaire que les nouvelles technologies du numérique, de la robotique, de l'automatisme vont aussi modifier les stratégies d'autres entreprises en relocalisant de la production pour répondre aux contraintes environnementales et aux aspirations des consommateurs mais avec très peu d'emplois. L'entreprise Petit Bateau textile 4.0 ou Le Coq Sportif avec ses imprimantes 3D, toutes deux implantées dans l'Aube, ont déjà annoncé de la relocalisation de volume de production sans pour autant réellement créer d'emplois.

Nos industries doivent trouver un chemin pour se relocaliser, se transformer tout en étant compétitives et protégées, mais avant tout, pour répondre aux besoins humains, sociaux et économiques.

La fédération THCB CGT fait des propositions cohérentes pour relocaliser nos productions afin de gagner le progrès social et environnemental :

- En exigeant un label public « Made in France » issu d'un cahier des charges rigoureux et transparent.
- En attribuant les marchés publics avec des critères sociaux et environnementaux.
- En conditionnant les aides publiques à des contrats d'engagements pour la création d'emplois stables et des augmentations de salaires, avec un contrôle des CSE.
- En revenant sur l'accord multifibres qui a déréglementé le marché et les droits sociaux. En créant une pénalité fiscale, carbone ou transport, européenne et solidaire qui protège les emplois et la planète.

